

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE  
SOCIAL ET ECONOMIQUE  
DU 31 JANVIER 2023 – 8H00**

**Présents :** Président : Loïc RICHARD

Membres titulaires : Monique BERTRAND (secrétaire) – Ali KHIDER (trésorier)- Audrey MEYER  
JAEGLY, Stéphane SCHNEIDER – Christelle TAVOLIERI (secrétaire adjointe) - Dahbia THIEL  
(déléguée syndicale) - Nathalie VIDAL (trésorière adjointe)

Membre suppléant : Hélène SAUTER

**Assiste également à la réunion :** Rachel STANTINA, Directrice Administrative et Financière (invitée)

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2022
- 2) Vie de l'association
- 3) Remplacement du membre titulaire sortant
- 4) Propositions de formations des membres du CSE
  - Formation Santé et Sécurité et Conditions de travail
  - Formation Economique
- 5) Compte-rendu sur la formation « Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes » par le référent Aléos
- 6) Détermination des « ponts 2023 » offerts par l'association
- 7) Sortie CSE de printemps
- 8) Divers.

Le Président ouvre la séance et introduit les points à l'ordre du jour :

**1° Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2022**

Le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2022 est approuvé par les membres du C.S.E.

## 2° Vie de l'association

M. Loïc RICHARD présente, entre autres, diverses actions en cours :

- **13 places supplémentaires en Centre Provisoire d'Hébergement**  
Aléos a répondu à un appel à projet pour la création de 25 places en CPH. L'association devrait obtenir 13 places supplémentaires, les 12 places restantes reviendraient à Appuis. Cette opération porterait ainsi le nombre total de places en CPH chez Aléos à 68. Certaines sont localisées dans le diffus pour les familles mais également en résidence sociale pour les personnes isolées.
- **Acquisition du bâtiment de Soultz pour une nouvelle résidence accueil**  
L'acquisition de cet immeuble est en bonne voie puisque la signature de l'acte de vente est intervenue mais il reste encore à lever une clause suspensive qui conditionne l'acquisition à un financement complémentaire de l'Etat. En effet, depuis une dizaine d'années l'aide à la pierre est en baisse, alors que les coûts de construction sont à la hausse, et bien qu'Aléos ait contracté un prêt pour financer cette opération, il reste encore 250 000 euros de subventions à trouver pour équilibrer le financement du projet.
- **Mise en œuvre du dispositif d'habitat inclusif avec le recrutement de 2 travailleurs sociaux.**  
Aléos a conclu un partenariat avec Habitats de Haute Alsace et la CEA pour accompagner des personnes de plus de 65 ans qui souhaitent vivre de manière autonome dans leur logement tout en faisant partie d'un collectif qui a un projet de vie sociale et partagée. Les 12 habitants des immeubles concernés adhéreront librement à ce dispositif.  
Les travailleurs sociaux qui interviendront dans le cadre de l'habitat inclusif, auront pour missions :
  - de conduire les locataires à participer au développement de la citoyenneté ;
  - de susciter des liens entre les habitants et entre les habitants et leur environnement proche ;
  - d'animer le projet de vie sociale et les temps partagés ;
  - de gérer l'utilisation partagée des espaces communs ainsi que la programmation de sorties, achats, visites, interventions culturelles, sportives, fêtes ;
  - de coordonner au sein de l'habitat l'action des intervenants extérieurs ;
  - et à la demande des habitants, de réaliser l'interface technique et logistique des logements en lien avec le bailleur.Ont été embauchées le 1<sup>er</sup> février 2023 pour mettre en œuvre ce dispositif dans deux immeubles situés à Ribeauvillé et à Richwiller : Axeline VERDE et Léa ERHART, travailleuses sociales.  
M. Loïc RICHARD indique qu'il faut faire preuve de vigilance à vis-à-vis de ces collègues, qui par leur activité, se trouvent éloignées de leur secteur et des autres salariés de l'association.

- **Retour sur les vœux**

107 Salariés ont participé à la présentation des vœux 2023. Cette rencontre s'est déroulée dans une salle du Centre Sportif de Mulhouse, bien équipée. Il faudra cependant veiller l'année prochaine, si cela se déroule au même endroit, à enlever certaines chaises à l'arrière pour faciliter l'accès au verre de l'amitié.

### **3) Remplacement du membre titulaire sortant**

M. Anis BANA, membre titulaire du C.S.E. ayant démissionné, il est nécessaire de procéder à son remplacement par un membre suppléant. Selon les nouvelles dispositions, c'est le membre suppléant, appartenant à la même catégorie et ayant obtenu le plus grand nombre de voix, qui est désigné membre titulaire.

En l'occurrence, Mme Christelle TAVOLIERI est nommée membre titulaire, en remplacement de M. Anis BANA.

Le comité la félicite chaleureusement pour cette nomination.

### **4) Formation**

Mme Monique BERTRAND présente les différentes offres de formation « Economique » et « Santé Sécurité et Conditions de travail » proposées aux membres du CSE.

Ces formations obligatoires sont relativement onéreuses.

Les membres du CSE souhaiteraient favoriser une formation intra-entreprise dispensée par la CFTC, si possible en juin pour l'« Economique » et en septembre pour la « Santé, sécurité et conditions de travail » et d'une durée de 3 jours chacune. Décision à prendre à la prochaine réunion.

### **5) Compte-Rendu sur la formation « Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes » par le référent Aléos**

Mme Hélène SAUTER a participé à la formation « Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes » le 28 novembre 2022 à Mulhouse.

Elle a rappelé, dans un premier temps, la définition du harcèlement sexuel :

*Le harcèlement sexuel est un délit qui se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.*

*Est assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave (même non répétée) dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers.*

1 femme sur 5 déclare avoir subi ce type de comportement hostile dans le cadre du travail contre moins de 1 homme sur 20. Cependant, tous les cas de figure sont possibles.

Constituent des circonstances aggravantes, entre autres, :

- L'abus d'autorité,
- L'âge de la victime (mineur de 15 ans)
- La vulnérabilité (apparente ou connue)

- La participation de plusieurs personnes...

L'employeur est responsable de la sécurité de ses salariés. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner.

En tant qu'élus, les membres du CSE se doivent de remonter les faits mais de manière discrète afin de ne pas donner lieu à des conclusions hâtives ou à des situations embarrassantes ou injustes. Une enquête sérieuse et basée sur des preuves (témoignages avec le consentement de la victime, email, sms...) doit être menée. Tous les éléments possibles doivent être notés.

L'employeur doit également mettre en place des outils de prévention (affichage, site internet, actions de prévention, règlement intérieur, charte).

## 6) Détermination des « ponts 2023 » offerts par l'association

Les membres du C.S.E. ont fixé les ponts de 2023 au

- ✓ Vendredi 19 mai et
- ✓ Lundi 13 novembre.

## 7) Sortie CSE

La sortie d'été a été fixée au 22 juin 2023.

Une équipe a été désignée pour travailler sur l'organisation.

## 8) Divers

Les membres élus du CSE se sont réunis, le 24 janvier, pour travailler sur les points suivants :

- Enquête auprès des salariés sur leurs attentes vis-à-vis du C.S.E.
- Evaluation de CE+ et possibilité d'avoir des billets dématérialisés
- Point sur la contribution aux activités ludiques et sportives des enfants des salariés
- Etude de la proposition « macartevacances », dispositif dématérialisé de chèques vacances.

**La prochaine réunion du CSE se tiendra mardi 28 février 2023, à 8 heures, à la résidence La Rochelle, reportée finalement au 3 mars pour cause de conflit d'agenda.**

La Secrétaire de séance  
Monique BERTRAND



Le Président du C.S.E.  
Loïc RICHARD

